

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Objet de la délibération
Vote des subventions
aux associations pour
l'année 2025

N°45/2025

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 10 AVRIL 2025

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :
BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, DEFIANAS Anne-Laure, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : FROISSART Jany, CATILLON Vincent (Pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert), MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien.

Absents : FABRE Patrice.
M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Audrey DURBESSON

Sur la proposition de Madame DURBESSON,
CONSIDERANT qu'il convient d'encourager et d'aider certains groupements, associations et sociétés,
VU l'avis de la Commission des Associations du jeudi 6 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Après en avoir délibéré,
Certains membres ne participant pas au vote :

- Entraide Solidarité 13 : M. Froissart
- Comité des Commerçants et Artisans : M. Maffei
- Société de Chasse "La Diane" : M. Catillon

ACCORDE au titre de l'année 2025, les subventions suivantes :

A.D.M.R. BOULBON	700 €
Association Club de la Montagnette / Entraide Solidarité 13	1 500 €
Club Taurin Boulbonnais	9 500 €
Société Saint-Eloi	1 000 €
La Boule Boulbonnaise	2 500 €
Etoile Sportive Boulbonnaise	20 000 €
Club de Gymnastique Volontaire	1 100 €
Les Vieux Crampons Boulbonnais	1 100 €
Amicale des Employés Communaux	2 200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	900 €
Société de Chasse "La Diane"	4 000 €
Danse ta Vie	500 €
Arts de vivre	500 €
C.C.A.S. – BOULBON	14 000 €
Association des Parents d'Elèves (APE)	3 500 €
B.C.D. – Ecole Primaire	300 €

Délibération du conseil municipal N° 45/2025 du 10.04.2025 (suite)

B.C.D. – Ecole Maternelle	400 €
F.N.A.C.A. – BOULBON	300 €
Association des Anciens Combattants	100 €
Prévention Routière - Marseille	200 €
Association Juges Tribunal de Commerce Tarascon	150 €
Escolo Bourbounenco dou Vesti	1 100 €
Ball-trap Club Boulonnais	1 000 €
Rêve de Livres	500 €
Feng Huang Tao	600 €
Comité des Commerçants et Artisans	1 500 €
Amicale des Forestiers-Sapeurs	300 €
St Julien en Héritage	200 €

DIT que le versement de la subvention n'interviendra qu'après réception du bilan financier de l'année 2024 et remise de la liste des personnes composant le bureau de l'association.

PRECISE que ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du Budget Primitif de l'année 2025.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

